Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260615-CC_2026_162-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 15/06/2026
Délibération n°53

L'an deux mille vingt-six, lundi quinze à dix-huit heures, se sont réunis, les membres du Conseil communautaire de REDON Agglomération, sous la présidence de M. Jean-François MARY, Président, dûment convoqués le mardi neuf du mois de juin deux mille vingt-six.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	62
Présents	52
Votants	54
Vote	
Pour	54
Contre	0
Abstention	0

En présence de l'ensemble des membres du Conseil communautaire à l'exception de :
Dominique RENOU-COLMONT, déléguée d'Allaire, donne Pouvoir à Yoann LE FOL, Delphine BOUTON, déléguée d'Avessac, donne Pouvoir à Hubert DU PLESSIS, Daniel BARRE, délégué de Bains-sur-Oust, Jean-Yves COLLEAUX, Maire de Langon, Nicolas DEBRAY, Maire de Saint-Just, remplacé par sa suppléante Sandrine GAUDIN, Fabrice SANCHEZ, Maire de Massérac, remplacé par son suppléant Régis CLAVIER, Gaël PICHON, déléguée de Béganne, Andrée LE ROUX, déléguée de Langon, Rémi BESLE, délégué de Plessé, Pierrick LE BOTERFF, Maire de Saint-Vincent-sur-Oust, Mathilde DUMONTET, déléguée de Saint-Vincent-sur-Oust, Anthony DEBOUARD, Maire de Béganne

Secrétaire de séance : Pierrick LAUNAY

TOURISME – CONSTITUTION ET NOMINATION DES ELUS COMMUNAUTAIRES ET SOCIO PROFESSIONNELS AU COMITE DE DIRECTION OT

La présente délibération a pour objet de désigner les membres du collège des élus et des socioprofessionnels du Comité de Direction de l'Office de Tourisme du Pays de Redon.

1 BIEN VIVRE ENSEMBLE À TOUS LES ÂGES

Faire de l'accueil une valeur fondatrice

Rapport de Monsieur Jean-François MARY, Président,

Conformément aux statuts de l'Office de Tourisme, le Comité de direction de l'Office de Tourisme du Pays de Redon est composé de 15 membres répartis sur 2 collèges :

- 8 membres titulaires et 8 membres suppléants, pour le collège n°1 des élus de REDON Agglomération, comprenant des conseillers communautaires titulaires et/ou suppléants élus par le Conseil Communautaire ;
- 7 membres titulaires et 7 membres suppléants, pour le collège n°2 des socioprofessionnels du territoire de REDON Agglomération, désignés par le conseil communautaire sur proposition du Président et du Vice-président au tourisme, après un appel à candidatures effectué en mars 2026 auprès des partenaires de l'office de tourisme ;

Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260615-CC_2026_162-DE

- Le collège n° 2 représente l'une des 4 filières suivantes :
  - Hébergement/restauration : 3 membres titulaires / 3 suppléants
  - Site de loisirs : 1 membre titulaire / 1 suppléant
  - Patrimoine/culture/artisanat/produits du terroir : 2 membres titulaires / 2 suppléants
  - Nautisme/Sports de plein air : 1 membre titulaire/1 suppléant

VU le Code du Tourisme et plus particulièrement les dispositions des articles L.133-1 à L.133-10 et R.133-1 à R.133-18, applicables aux offices de tourisme constitués sous la forme d'EPIC ;

VU la délibération CC_2015_17 du Conseil communautaire du 28 septembre 2015 approuvant la création d'un Office de Tourisme Communautaire sous la forme d'un Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial ;

VU la délibération CC_2026_161 du Conseil communautaire du 15 juin 2026 portant sur la modification des statuts de l'office de tourisme communautaire ;

VU l'article 3 des statuts de l'Office de Tourisme qui définit l'organisation et la désignation des membres du Comité de Direction de l'Office de Tourisme ;

CONSIDERANT que pour le collège n°1 les conseillers communautaires membres du Comité de Direction sont élus ;

CONSIDERANT que l'appel à candidature pour le collège des socioprofessionnels a été réalisé en mars/avril 2026 ;

CONSIDERANT que le choix des représentants amenés à siéger au sein du collège n°2 du Comité de Direction de l'Office de Tourisme Communautaire est validé par le Vice-président chargé du tourisme et le Président de REDON Agglomération ;

CONSIDERANT que le Président de l'EPIC sera automatiquement soit le Président de REDON Agglomération, soit le Vice-président délégué au Tourisme ;

Il est proposé d'élire le collège n°1 des élus et de valider les membres désignés pour le collège n°2 des socioprofessionnels.

1. Collège n°1 des élus

Les conseillers communautaires élus en tant que membres du Comité de Direction sont :

	Membre titulaire	**Membre suppléant**
1	Isabelle Barathon – Guemené-Penfao (44)	Hubert Du Plessis - Avessac (44)
2	Jany Le Bel – Saint-Jean-La-Poterie (56)	Sophie Bouchon – Saint-Jacut-Les-Pins (56)
3	Andrée Leroux - Langon (35)	Jacques Carpentier - Redon (35)
4	Isabelle Deruyter - Peillac (56)	Marie-Claire Bonhomme - Rieux (56)
5	Florent Coutant - Pierric (44)	Jacqueline Chalet - Plessé (44)

Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260615-CC_2026_162-DE

6	Nicolas Debray – Saint-Just (35)	Franck Pichot - Pipriac (35)
7	Benoit Quélard - Redon (35)	Jérôme Ricordel - Fégréac (44)
8	Pierrick Le Boterff - Saint-Vincent-sur-Oust (56)	Sandrine Gaudin – Saint-Just (35)

2. Collège n°2 des socioprofessionnels

Après appel à candidature, les socioprofessionnels désignés en tant que membres du Comité de Direction sont :

		Membre titulaire	**Membre suppléant**
Hébergement / restauration **(3 représentants)**	1	Jean-Lou Lebrun Gîte Manoir de Coueslé Allaire (56)	Laurence Guemené Gîte d'étape l'Hot'berge La Chapelle de Brain (35)
	2	Philippe Massiot Auberge collective la Roche du Theil Bains sur Oust (35)	Joseph Murr Hôtel Sedrez Redon (35)
	3	Yann Roy Camping de l'Ile aux Pies Bain sur Oust (35)	Matthieu Houeix Gîte d'étape le répit de l'Oust Peillac (56)
Site de loisirs **(1 représentant)**	4	Alexandre Leruth Escapades verticales Saint-Vincent-Sur-Oust (56)	Yohann Moreau L'armoire à jeux Langon (35)
Patrimoine / culture / artisanat / produits du terroir **(2 représentants)**	5	Maëlig COZIC-SOVA Ciné Manivel Redon (35)	Jean-Paul Couché Manoir de la Cour du Launay Les Fougerêts (56)
	6	Jean-Albert Mazaud La Vilaine éditrice Bains-sur-Oust (35)	Apolline Marmin Cruchon Béganne (56)
Nautisme et sports de plein air **(1 représentant)**	7	Philippe Aubourg Association Amarinage Redon (35)	Robert Mouchy AAPPMA Peillac (56)

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **de prendre acte de la nouvelle composition du comité de direction de l'office de tourisme communautaire du Pays de Redon ;**
- **de nommer Madame Isabelle BARATHON en tant que Président.e de l'Office de Tourisme du Pays de Redon ;**
- **d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document afférent à cette décision.**

Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260615-CC_2026_162-DE

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A 54 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance le 15/06/2026

Le Secrétaire de séance,
Pierrick LAUNAY

Le Président,
Jean-François MARY

REDON
Agglomération
Bretagne Sud
3 Charles Sillard
35 605 REDON
Tél : 02 99 70 34 34